

Intitulé du poste

Agent technique (H/F)

Affectation / Service

Direction Régionale (DR) – Service Immobilier

Rattachement

Le titulaire du poste est sous la responsabilité disciplinaire du Responsable Immobilier.
Le titulaire du poste est sous la responsabilité directe du Facility Manager (FM) ou Technicien Bâtiment (TB)

Suppléance

En cas d'absence de l'agent technique, le Responsable Immobilier prendra les mesures nécessaires quant à son remplacement.

Objectifs du poste

Le titulaire du poste est responsable du maintien en bon état du parc immobilier et mobilier du magasin. Il traite les réparations de premier niveau et participe à la remontée des problèmes techniques.

Mission

Le titulaire du poste assure les interventions de maintenance planifiées par le TB ou FM pour les magasins de la direction régionale dans les domaines suivants :

- Electricité
- Menuiserie
- Carrelage
- Peinture
- Serrurerie
- Dalles de faux plafond
- Plomberie Sanitaire
- Petit matériel
- Check listes à remplir
- Contrôle qualité et maintenance

Le titulaire du poste est à l'écoute des demandes ponctuelles émanant du personnel magasin et intervient de suite s'il dispose du matériel, du temps et des compétences nécessaires.

Gestion des fournitures et consommables

Le titulaire du poste a pour mission de gérer l'achat de fournitures et des consommables dont il a besoin. Il peut disposer d'une liquidité permanente de 100€ pour effectuer des achats d'un montant inférieur à cette somme.

Administratif

Un point administratif est effectué une fois par semaine avec le TB ou FM à l'occasion d'un entretien au sein de la direction régionale.

A chaque intervention le titulaire du poste remplit un Rapport de Prestation de Service.

Lors des interventions, le titulaire du poste relève l'ensemble des problèmes techniques visibles en magasin sur le document « liste des tâches à planifier ».

Pour un achat d'un montant supérieur à 100€, le titulaire du poste effectue une demande auprès du FM ou du TB.



Divers

En plus des tâches énumérées ci-dessus, le titulaire de poste devra exécuter des missions ponctuelles qui lui auront été attribuées par sa hiérarchie en fonction des besoins opérationnels.

Les moyens mis à disposition du titulaire de poste sont :

- Un fourgon équipé de l'outillage nécessaire
- Un téléphone portable
- Une carte Carburant

Habilitation particulière

Le titulaire du poste doit disposer du permis B.